



Réseau public pour les communications numériques

OBJET : A81_Commission technique pour la négociation des offres dans le cadre de la régie intéressée du réseau en fibre optique de la Somme

Considérant que la procédure de Délégation de Service Public en régie intéressée lancée par Somme Numérique pour la gestion de son réseau en fibre optique implique de désigner une commission technique spécifique chargée de négocier les offres reçues dans le cadre du présent marché,

LE PRESIDENT

- Vu les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-5,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les personnalités compétentes suivantes sont désignées en qualité de membres de la commission technique chargée de recevoir les candidats et de mener les négociations des offres reçues dans le cadre de la régie intéressée pour la gestion du réseau en fibre optique du département de la Somme :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Le Président de Somme Numérique | Jean-Claude LECLABART |
| • Le Vice-président de Somme Numérique | Jean-Pierre TETU |
| • Le Directeur de Somme Numérique | Yves BRIANÇON |
| • L'Adjointe au Directeur de Somme Numérique | Marie-Laure CRESPEL |
| • Le Chargé de mission TIC du Conseil Général de la Somme | Hervé GUERLE |
| • Le Chef Unité Exploitation, Systèmes, Réseaux et téléphonie et gestion des applications d'Amiens Métropole | Olivier BINAND |
| • Représentant de la société PMP | Antoine DUPERRAY |

ARTICLE 2 : Monsieur le Président du Syndicat Mixte est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Amiens, le 12 juin 2014



Le Président
Jean-Claude LECLABART